

**GUARD INDUSTRIE**

PROTECTGUARD COLOR

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification du produit : Hydrofuge / Oléofuge pigmenté pour matériaux poreux du bâtiment.
Usage : Voir fiche technique pour des informations détaillées.
Identification de la société : **GUARD INDUSTRIE**
7 rue Gutenberg
93100 MONTREUIL
France
Tel : +33 (0)1.55.86.17.60
Fax : +33 (0)1.48.58.16.89

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Mode d'exposition dominant : Contact avec la peau et les yeux.
Symptômes liés à l'utilisation
- **Inhalation** : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
- **Contact avec la peau** : Ce produit n'est pas dangereux.
- **Contact avec les yeux** : Rougeurs, douleur et vision brouillée.
- **Ingestion** : Ingestion peu probable.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants / Impuretés : Emulsion de copolymères d'acryliques fluorés en phase aqueuse et pigments minéraux.
: Aucune substance présentant un danger pour la santé humaine ou pour l'environnement ne dépasse 1%, aucune substance présentant une valeur limite d'exposition professionnelle au sens de l'article R.232-5-5 et à l'arrêté du 20 avril 1994 modifié.
ProtectGuard Color: Non classé comme produit dangereux (Directive 1999/45/CE).
: Substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement (Directive 67/548/CEE) : Aucun.

4 PREMIERS SECOURS

- **Remarques générales** : Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Inhalation excessive** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Contact avec la peau** : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau. En cas de contact, laver à l'eau savonneuse.
- **Contact avec les yeux** : Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut ; Consulter d'urgence un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent.

- **Ingestion** : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.
Procédures spéciales : Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Pas nécessaire.
Précaution pour l'environnement : Aucune.
Méthodes de récupération/ Nettoyage : Recueillir le liquide à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Indications supplémentaires : Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

**GUARD INDUSTRIE**

PROTECTGUARD COLOR

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	
Précautions à prendre pour la manipulation	: Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Préventions des incendies et des explosions	: Aucune mesure particulière n'est requise.
Stokage :	
Exigences concernant les lieux et Conteneurs de stockage	: Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage Commun	: Pas nécessaire.
Autres indications sur les conditions de stockage	: Protéger contre le gel.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail	: 67-63-0 propane-2-ol VME (France) Valeur momentanée : 980 mg/m ³ , 400 ppm.
Remarques supplémentaires	: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
Protection individuelle	
Mesures générales de protection et D'hygiène	: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Protection respiratoire	: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire ; en cas d'exposition intense et durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Protection des mains	: Gants en caoutchouc.
Protection des yeux	: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20°C	: Liquide.
Couleur	: Selon désignation produit.
Odeur	: Caractéristique.
Point d'ébullition [°C]	: 100.
Point de fusion [°C]	: Non déterminé.
Point d'inflammation	: Non applicable.
Auto-inflammation	: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20°C	: 23 hPa.
Densité	: Non déterminée.
Solubilité dans l'eau [vol/vol]	: Totale.

10 STABILITE ET REACTIVITE

Décomposition thermique/ conditions à éviter	: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Réaction dangereuses	: Aucune réaction dangereuse connue.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun dans les conditions normales.

**GUARD INDUSTRIE**

PROTECTGUARD COLOR

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	
Effet primaire d'irritation	
De la peau	: Pas d'effet d'irritation.
Des yeux	: Pas d'effet d'irritation.
Sensibilisation	: Aucun effet de sensibilisation connu.
Indications toxicologiques complémentaires	: Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Indications générales : En général non polluant.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit	
Recommandation	: De petites quantités peuvent être mises à la décharge avec les ordures ménagères.
Emballages non nettoyés	
Recommandation	: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produit dangereux) : Non réglementé.
Marine Polluant :

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquages selon les directives CEE	: Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques. Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/ la « GefStoffV » = la Réglementation sur les produits dangereux.
Identification particulière de certaines Préparations	: Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

16 AUTRES INFORMATIONS

Autres données : Aucune.

Les informations contenues dans la présente fiche sont destinées à décrire le produit uniquement en termes d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement aux fins de le manipuler et de l'utiliser en toute sécurité.

Cette fiche complète la fiche technique mais ne la remplace pas.

Les renseignements communiqués reposent sur l'état de nos connaissances à la date du 09/10/07 et font référence au produit en l'état de livraison. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Fin du document